

Contribution du Burkina Faso au colloque mondial des régulateurs 2012 (GRS12)

Les TIC jouent un rôle fondamental dans le développement des pays et sont au centre de toutes les activités économiques, sociales et culturelles. Le secteur est devenu de loin, l'un des plus gros pourvoyeurs d'emplois dans plusieurs pays, notamment en Afrique et ouvre des perspectives à l'innovation et à l'investissement.

La dernière décennie a été marquée en Afrique par une forte croissance des parcs des réseaux mobiles, un taux de pénétration moyen de 70 % et une télé densité variant entre 30 et 50 % voire plus.

Cette forte expansion des réseaux mobiles et la convergence des nouvelles technologies ont généré de nouveaux besoins notamment :

- l'accès à Internet haut débit pour une transmission d'une quantité importante de données sur les réseaux ;
- les nouveaux services que fournissent les standards récemment homologués notamment les technologies : 3G ou 4G, Wi-Fi, WiMax etc ;
- les terminaux convergents qui, sous l'impulsion de la compétition entre les industries, sont devenus des terminaux intelligents (Smart phone).

Toutefois, ces besoins exigent d'une part, une infrastructure de réseau adéquate capable de supporter la demande en bande passante et d'autre part, affectent la régulation par une remise en cause parfois profonde du champ d'application des lois en vigueur.

Étant donné qu'aujourd'hui tous ces nouveaux types de réseaux télécoms sont liés à Internet (Informatique dématérialisée), il convient de leur appliquer des solutions de réglementation adéquates.

Il faut donc mettre en place une nouvelle réglementation qui soit d'une part efficace, ouverte et dynamique afin d'impulser l'innovation en matière de contenus et qui soit d'autre part, un catalyseur de la croissance économique.

Dans la plupart des pays africains, l'infrastructure de réseau est soit obsolète soit techniquement insuffisante et incapable d'offrir la capacité requise pour l'acheminement du trafic des nouveaux services.

Au Burkina Faso en particulier, le réseau est constitué en partie de faisceaux hertziens ; l'offre en capacité fibre optique est insuffisante. Il n'existe pas non plus de réseau d'accès en fibre optique pour le raccordement des abonnés.

Pour répondre à ces préoccupations, les actions suivantes pourraient être envisagées aussi bien au niveau national qu'international :

1) La mise en place de l'infrastructure de réseau.

La mise en place de l'infrastructure de réseau doit être du ressort des Etats et non laissée à la seule charge des opérateurs. Le modèle de privatisation des opérateurs historiques n'a pas permis un développement efficient du réseau pour prendre en compte rapidement les services développés par l'industrie.

Au regard également du coût des infrastructures, les Etats, pris individuellement, n'ont pas la possibilité financière d'y faire face. Toutes les études prospectives dans le domaine ont abouti à la formulation de nouveaux modèles dont les principaux sont :

- **les projets transnationaux** : le globe est devenu un village planétaire. Dans cette optique, l'information doit être disponible partout et au même moment, à n'importe quel point de la terre. Ce besoin d'ubiquité exige que l'infrastructure, notamment les réseaux à fibre optique déployés, soit transnationale. Dans ce contexte, les projets de câbles sous-marins restent incomplets s'il n'existe pas de continuité vers les pays enclavés. C'est pourquoi l'avènement des grands projets sous régionaux tels Glo One, Main One, Intelcom II de la CEDEAO, est à saluer car ils permettront à plusieurs pays, même enclavés, de bénéficier des nouveaux services ou d'avoir accès facilement à Internet.
- **le développement des partenariats** : Plusieurs types de partenariats peuvent être créés pour résoudre le problème de l'infrastructure. Cependant, pour une meilleure gestion des réseaux, le partenariat public privé semble être la meilleure solution. Ce type de partenariat qui a pour avantage d'impliquer les Etats assure une plus grande sécurité et met en confiance les investisseurs privés. L'Etat pourrait jouer un rôle de catalyseur en contribuant à alléger ou à supprimer tout ou une partie des taxes et impôts sur les importations, tout en trouvant des solutions rapides aux problèmes fonciers et environnementaux ;
- **la nécessité d'accélérer le déploiement des réseaux IP** à travers le pays et notamment la fourniture à tout client d'une connexion haut-débit à Internet.

2) L'évolution du cadre réglementaire

Les nouvelles technologies vont au-delà des limites des frontières et permettent de mettre à la disposition des utilisateurs de nombreuses possibilités dont tous les paramètres ne sont pas souvent bien cernés par les autorités de régulations, surtout s'ils ne sont pas avisés à temps. D'où la nécessité d'une veille réglementaire et d'une veille technologique.

Le processus de développement des communications électronique est appelé à jouer un rôle central pendant encore longtemps, notamment avec l'avènement de

l'Internet de deuxième génération (Internet 2) et du protocole IPv6 qui est entrain de remplacer IPv4.

Avec « le Cloud computing » ou « l'informatique dans les nuages », les ressources informatiques sont désormais virtuelles, mutualisées et accessibles en réseau. Depuis sa maison ou sa voiture tout usager peut accéder à des applications, télécharger ou stocker ses fichiers de bureau et travailler comme s'il y était, réalisant ainsi des gains économiques et en temps grâce aux nouvelles technologies.

Télécommunications, médias et informatique sont donc actuellement intégrés et peuvent être fournis sur une même plateforme.

Cette nouvelle situation impose une réforme des cadres réglementaires et législatifs actuels pour une meilleure adaptation du nouvel environnement créé par les TIC.

Les réformes doivent également tenir compte de la propriété intellectuelle des œuvres produites et diffusées à travers les réseaux sociaux.

En effet, la propriété intellectuelle est un facteur important dans l'économie numérique car elle favorise la créativité, encourage les innovations et renforce la confiance aussi bien des promoteurs que des consommateurs.

Face à cette révolution rapide des TIC, des courants de pensées proposent un retrait total de la réglementation du secteur compte tenu du déphasage actuel qui existe entre la régulation et le niveau de développement des TIC en d'autres termes ils proposent de laisser libre cours au développement des nouvelles technologies.

Il convient alors aux décideurs de se poser l'épineuse question de savoir s'il ne faut pas offrir des licences universelles neutres permettant d'exploiter toutes les technologies, c'est-à-dire aussi bien la 2G, la 3G, la LTE, le WI-FI, le WIMAX, etc.

Pour l'ARCEP du Burkina Faso, il faut plutôt inscrire la réglementation dans une logique d'évolution et mener une réflexion globale pour mettre en place un cadre juridique et politique adapté à l'évolution de l'environnement.

A cet effet, il convient de préconiser une approche sous régionale où les associations de régulateurs devrait booster l'harmonisation des textes sous régionaux.

Enfin, pour une meilleure prise en compte de la problématique de la régulation à l'heure de la convergence par les décideurs, des actions de sensibilisation doivent être entreprises à leur intention, d'où le rôle important de rencontres telles que les colloques (GSR), les fora et conférences.

Aussi, des institutions comme l'UEMOA ou la CEDAO en Afrique de l'Ouest, l'Union Africaine pourraient organiser des journées de réflexions qui permettront de discuter de la problématique de la régulation convergente et de trouver des solutions adéquates à travers différents mécanismes d'actions tel que le NEPAD, afin d'appuyer fortement ces actions de sensibilisation.